

## Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
2. **Assemblées publiques de consultation : (19 h 05)**
  - Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21204Ha, 21205Ha et 21206Ha*, R.C.A.2V.Q. 212  
(réf. : Secteur de la rue Chauvet - marge avant)
  - ➔ • **Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21520Ha***, R.C.A.2V.Q. 211  
(réf. : Rue du Larmier – marges)
  - Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21730Cd*, R.C.A.2V.Q. 213  
(réf. : Restaurant Barbies – café-terrasse)

3. Retour à l'assemblée du conseil (21 h 30)

*N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif seulement.*

Lors de l'assemblée publique de consultation, un représentant de l'Arrondissement des Rivières présentera le contenu des projets de modification et répondra aux questions s'y rattachant.

**Pour plus d'information**, vous pouvez contacter la Ville de Québec au 311 ou consulter le site Internet :

[www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier](http://www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier)

(choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)



**Besoins particuliers**

Nous en faire part au plus tard le 16 octobre 2017

### Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214

[mario.demeule@ville.quebec.qc.ca](mailto:mario.demeule@ville.quebec.qc.ca)



# CONSEIL DE QUARTIER

## NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF



## INVITATION

Le conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf vous convie à une assemblée publique de consultation

**Le mercredi 18 octobre 2017, à 19 h**  
**au centre communautaire Lebourgneuf,**  
**salle Théâtre-Photo**  
**1650, boulevard La Morille**

### Sujet à l'ordre du jour :

Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21520Ha*, R.C.A.2V.Q. 211  
(réf. : Rue du Larmier – marges)



## Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement à la zone 21520Ha.

Cette zone est située approximativement à l'est de la piste cyclable Corridor Hydro-Québec, au sud du parc Prévert, à l'ouest de l'avenue Lespérance et au nord du boulevard La Morille, comme illustrée par une trame grise sur le plan ci-contre.

La requérante, propriétaire du 8140, rue du Larmier a déposé une demande à l'Arrondissement afin de rendre conforme à la réglementation les travaux d'agrandissement qui ont été réalisés sur sa résidence, en cour arrière.

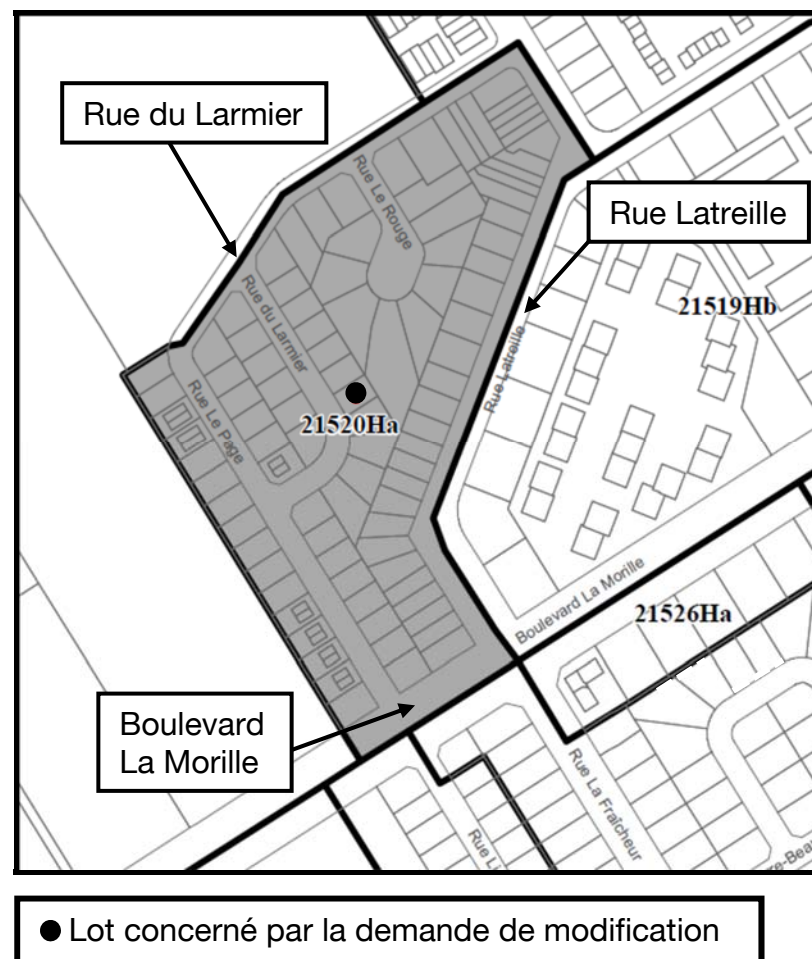
La situation non conforme réside dans le fait que la marge arrière prescrite dans la zone 21520Ha est de 9 mètres, alors que la profondeur de la cour de la propriété est aussi d'environ 9 mètres, ce qui limite la possibilité d'agrandir en cour arrière pour y construire un solarium ou un autre type de saillie fermée qui respecte les normes prescrites, puisque l'empiètement autorisé dans la marge arrière ne permet qu'une profondeur égale à la limite autorisée, soit 1,5 mètre.

D'autres propriétés situées dans la zone 21520Ha se trouvent dans la même situation et plusieurs bâtiments résidentiels dans cette zone ne respectent pas tout à fait la marge arrière de 9 mètres ni tout à fait la marge latérale de 2 mètres et la largeur combinée des cours latérales de 6 mètres.

**Afin de rendre conformes au zonage les situations dérogatoires constatées, et d'éviter aux propriétaires de recourir à des dérogations mineures, il est proposé de réduire à la grille de spécifications de la zone 21520Ha :**

- La marge arrière à 5 mètres, alors qu'elle est actuellement de 9 mètres.
- La marge latérale à 1,8 mètre, alors que la grille actuelle spécifie une marge de 2 mètres.
- La largeur combinée des cours latérales à 5,6 mètres, alors qu'elle est actuellement de 6 mètres.

## Plan de localisation



**Bienvenue à toutes et à tous!**